



## ORGANISATION

L'aquathlon de Mont-Saint-Aignan est organisé par le club de MONT-SAINT-AIGNAN TRIATHLON. Ses participants devront se conformer à la réglementation générale de la Fédération Française de Triathlon.

L'aquathlon est un sport qui consiste à enchaîner successivement, sans arrêt du chronomètre, un parcours de natation puis de course à pieds.

L'ensemble de la manifestation se déroulera au centre sportif des Coquets de Mont-Saint-Aignan.

Les résultats seront disponibles sur le site du club : [msa-triathlon.over-blog.com](http://msa-triathlon.over-blog.com)

## RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

**Art. 1 :** Le règlement appliqué sera celui de la réglementation générale de la FFTri.

**Art. 2 :** Chaque concurrent disposera de son propre équipement (maillot de bain, lunettes de natation si besoin, chaussures et tenue de course à pied). Seuls seront fournis les dossards et bonnets de bain.

**Attention :** le port d'un vêtement couvrant la partie supérieure du corps est obligatoire lors de la course à pied (Interdiction, pour les messieurs, d'effectuer la partie pédestre avec un simple slip de bain).

**Art. 3 :** Tous les concurrents seront invités à avoir reconnu le parcours. Aucune assistance extérieure n'est autorisée exceptée celle de l'organisation.

**Art. 4 :** Chaque concurrent devra respecter dans la zone de transition l'emplacement qui lui est attribué. Cette zone de transition est interdite à toute personne extérieure à l'organisation.

**Art. 5 :** Le port du bonnet de bain fourni par l'organisation est obligatoire et le port du dossard est obligatoire en course-à-pied. Ce dernier doit être visible de face à tout moment de la course.

**Art. 6 :** Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Cependant ils déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel et en cas de non-respect de la réglementation de la FFTri et des consignes de sécurité présentées lors du briefing.

**Art. 7 :** L'ensemble du parcours se déroule sur un circuit fermé dans l'enceinte du centre sportif des coquets. La partie natation se déroulera dans le bassin extérieur (50m) de la piscine Eurocéane et la partie pédestre se déroulera sur un parcours tracé autour de ladite piscine (mixte herbe-bitume).

**Art. 8 :** En cas d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

**Art. 9 :** Les participants acceptent que l'organisateur puisse utiliser les photos prises lors de l'événement à des fins de communication ultérieures.

### + D'INFOS :

- <http://msa.tri.free.fr/aquathlon>
- <http://msa-triathlon.over-blog.com>
- [msa.tri@free.fr](mailto:msa.tri@free.fr) / / 06 87 36 26 78

**DIMANCHE 25 MARS 2012**  
**CHAMPIONNATS DE NORMANDIE**  
**COURSES JEUNES, DÉCOUVERTE ET LICENCIÉS**

# AQUATHLON

## MONT-SAINT-AIGNAN

**L'AQUATHLON NATATION ET COURSE À PIED SANS INTERRUPTION DU CHRONOMÈTRE**

**+ D'INFOS :**

- <http://msa.tri.free.fr/aquathlon>
- <http://msa-triathlon.over-blog.com>
- [msa.tri@free.fr](mailto:msa.tri@free.fr) / 06 87 36 26 78

TRIATHLON DURABLE

Photos : C. COUILLON - C. GUYOTON - L. LAURENTE

UNE ORGANISATION DU CLUB DE MONT-SAINT-AIGNAN TRIATHLON AVEC LE SOUTIEN DE :

